

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : 01
- Exclus : 00

**Objet : Révision de 4
loyers**

N° : 2022-49

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du 18 octobre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 10 octobre 2022

Date d'affichage : 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Estelle JANIN

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il est prévu que les loyers soient révisés à la date anniversaire du bail.

Les logements concernés par l'actualisation des loyers sont les suivants :

- T 2, 41 place de la Mairie
- T1, 82 place de la Mairie
- T3, 1^{er} étage 647 grande rue
- T2, 2^{ème} étage 647 grande rue

Conformément à l'indice de révision des loyers à appliquer, l'augmentation est de + 3.49 %. Monsieur le Maire propose de limiter l'augmentation à 2.48%, taux appliqué lors de la dernière révision d'un logement communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide d'appliquer la révision de + 2.48% ce qui porte les loyers à la date anniversaire du bail

* T 41 place de la Mairie : loyer porté de 562.58 € à 576.53 €

* 82 place de la Mairie : loyer porté de 321.70 € à 329.67 €

* T 647 grande rue : loyer porté de 624.79 € à 640.28 €

* T 647 grande rue : loyer de 397.87 à 407.73 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20221018-delib2022-49-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2022

*et publication sur le
site de la commune
le : 24/10/2022*

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

